

La commune de Clervaux

Situation géographique

La commune de Clervaux est située au nord du Grand-Duché de Luxembourg. C'est le chef-lieu du canton du même nom, dans le district de Diekirch. Les communes luxembourgeoises limitrophes sont Parc Hosingen au sud-est, Kiischpelt au sud, Wiltz au sud-ouest, Wincrange à l'ouest et Weiswampach au nord. Au nord-est, la commune de Clervaux touche la Belgique, et à l'est, la rivière Our forme la frontière avec l'Allemagne.

La commune de Clervaux appartient à l'Éislek (Ösling), la partie luxembourgeoise des Ardennes. Les paysages sont constitués de plateaux dégagés situés à une altitude moyenne de 500 m et dans lesquels les cours d'eau ont entaillé des vallées étroites. L'axe Hosingen-Weiswampach, passant par Marnach, Fischbach et Heinerscheid, constitue la ligne de partage des eaux entre le bassin versant de la rivière Woltz/Clerve à l'ouest et celui de l'Our à l'est. Les fortes pentes des vallées favorisent plutôt la sylviculture tandis que les plateaux sont occupés par des prairies et des cultures.

La superficie de la commune de Clervaux est de 85,6096 km², de qui correspond à 3,31 % de la superficie totale du Grand-Duché. Clervaux est la seconde commune en superficie du Luxembourg.

Le point culminant de la commune est le Schwaarzenhiwwel près de Marnach avec une altitude de 544 m, le point le moins élevé se situe à 273 m dans la vallée de l'Our près de Roder.

La commune de Clervaux compte 17 localités:

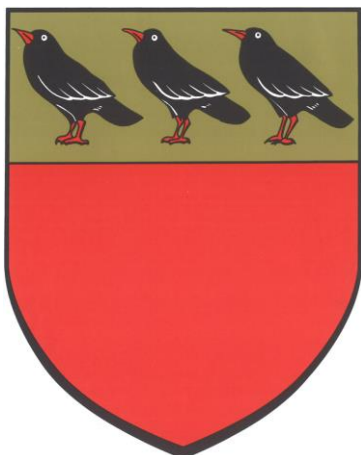
- Clervaux
- Drauffelt
- Eselborn
- Fischbach
- Grindhausen
- Heinerscheid
- Hupperdange
- Kalborn
- Lieler
- Marnach
- Mecher
- Munshausen
- Reuler
- Roder
- Siebenaler
- Urspelt
- Weicherdange

Les hameaux, fermes et moulins ci-après font également partie de la commune de Clervaux:

- Fossenhof
- Kaesfurt
- Kalborn-Moulin
- Kaaspelterhof
- Kirelshof
- Lausdorn
- Tintesmühle
- Wirtgensmühle

Armoiries de la commune

Clervaux



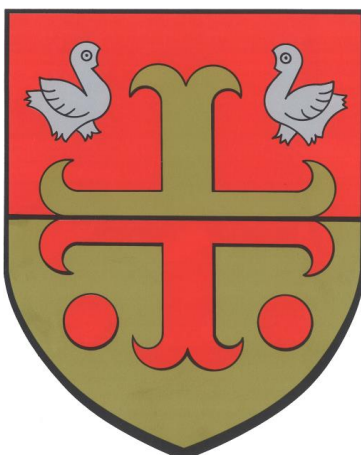
Les armoiries ont été concédées par arrêté grand-ducal du 30 mai 1896 (Mémorial B 1896, page 338).

Description:

De gueules à chef d'or chargé de trois merles de sable becqués et membrés de gueules, rangés en fasce.

Les armoiries dérivent de celles de l'ancienne famille de Clervaux (d'or au chef de gueules chargé de trois merlettes d'argent), mais les couleurs rouge et or ont été inversées.

Heinerscheid



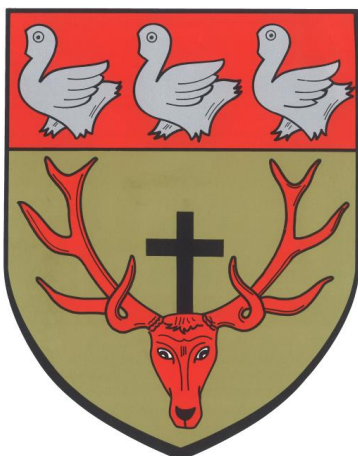
Les armoiries ont été adoptées par le conseil communal dans sa séance du 28 décembre 1978, agréées par arrêté ministériel du 28 avril 1979. Le projet des armoiries émane du Dr. J. Cl. Loutsch en 1978.

Description:

Coupé de gueules et d'or, à la croix ancrée de l'un en l'autre, cantonné en chef de deux merlettes affrontées d'argent, en point de deux tourteaux de gueules.

Les armoiries de Heinerscheid tiennent compte de celles des différentes familles seigneuriales ayant possédé les diverses localités de l'ancienne commune: la famille de Wiltz (d'or au chef de gueules), la famille de Clervaux (d'or au chef de gueules chargé de trois merlettes d'argent), et les Ouren (de gueules à la croix recerclée d'or). Les tourteaux rappellent les Dobbelstein, et font également allusion aux Lestryeux.

Munshausen



Les armoiries ont été adoptées par le conseil communal dans sa séance du 21 octobre 1983, agréées par arrêté ministériel du 25 novembre 1983. Le projet des armoiries émane du Dr. J. Cl. Loutsch en 1983.

Description:

D'or au rencontre de cerf de gueules surmonté d'une croix latine de sable; au chef de gueules chargé de trois merlettes d'argent.

Sous l'Ancien Régime le territoire de l'ancienne commune de Munshausen faisait partie de la seigneurie de Clervaux, c'est pourquoi les armes de la famille de Clervaux forment la base des armoiries communales. L'église de Munshausen, une des plus anciennes du pays, est consacrée à Saint Hubert. C'est pourquoi le rencontre de cerf surmonté d'une croix, emblème traditionnel du saint, est inclus dans les armes de la commune.

Les armoiries ne sont plus guère utilisées par la commune de Clervaux. Depuis la fusion des communes de Clervaux, de Heinerscheid et de Munshausen, un nouveau logo est utilisé.

Le logo reprend la silhouette du château de Clervaux, siège de la nouvelle commune.

Les couleurs grise et rouge dominent ce logo et combinent dès lors neutralité (gris) et dynamisme, vivacité (rouge).



Nombre d'habitants

La commune de Clervaux compte 5.252 habitants au 3 avril 2018, dont 1.767 non-luxembourgeois (36,64%).

Les principales nationalités étrangères sont:

- portugaise (704 habitants)
- belge (317 habitants)
- néerlandaise (106 habitants)
- française (98 habitants)
- allemande (92 habitants)
- italienne (48 habitants)
- espagnole (36 habitants)
- syrienne (35 habitants)
- polonaise (32 habitants)

En tout 76 nationalités différentes habitent la commune de Clervaux.

Transport et circulation

Plusieurs grands axes routiers traversent la commune de Clervaux:

- N7 Luxembourg-Ettelbruck-Diekirch-Wemperhardt-Belgique
- N10 Schengen-Wasserbillig-Echternach-Vianden-Marnach
- N18 Marnach-Antoniushof

A côté des grandes routes, un nombre considérable de routes étatiques et de chemins communaux relient les villages entre eux et avec les communes avoisinantes.

La commune de Clervaux est traversée par la ligne de chemin de fer n° 10 Luxembourg-Ettelbruck-Troisvierges-Gouvy-Liège. Sur le territoire de la commune se trouvent la gare de Clervaux et l'arrêt de Drauffelt.

24 lignes de bus RGTR desservent plus de 50 arrêts sur le territoire de la commune.

École

L'école fondamentale se trouve à Reuler et regroupe tous les cycles (précoce, préscolaire, primaire). Sur le même campus se trouvent aussi un hall sportif, un terrain de football, la maison relais et la crèche.

L'école fondamentale compte 31 classes pour l'année scolaire 2017/2018:

- cycle 1..... 10 classes
- cycle 2..... 8 classes
- cycle 3..... 8 classes
- cycle 4..... 5 classes

503 élèves visitent l'école de Reuler, le corps enseignant comprend 51 membres.